

d'élection ont été abolis, et cependant nous avons 37 surnuméraires pendant la session, dont cinq sont permanents. Le même rapport recommandait aussi que le nombre de messagers ne devait pas dépasser 40, et cependant nous en avons aujourd'hui 48. Or, où est la nécessité d'avoir tant de surnuméraires et de messagers? Ce vote est inutile, et cette somme devrait être prise sur le crédit affecté aux dépenses contingentes.

J'ai été tellement étonné des faits révélés par le rapport qui a été soumis, que je pense qu'il serait bon qu'il fût nommé un comité, à la prochaine session, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de remédier à ces abus.

Hon. M. CARTWRIGHT—L'honorable député ne peut pas avoir lu le rapport du comité de la bibliothèque, car il démontre la nécessité de ce crédit.

Hon. J. H. CAMERON—Ce n'est pas assez. Si l'honorable député de Frontenac a des étables d'Angias à nettoyer, il ne devrait pas en diriger le courant vers la bibliothèque. Les deux Chambres ont unanimement résolu de donner cette aide au bibliothécaire parce qu'elles ont cru qu'elle était nécessaire.

M. BABY—Le comité de la bibliothèque a soigneusement examiné la question, et il n'a rien recommandé qui ne fût nécessaire.

Hon. M. BLANCHET—Je désirerais savoir si les employés qui seront nommés seront payés en vertu du statut ou sous la direction de l'Orateur.

Hon. M. CARTWRIGHT—Il est probable que la nouvelle bibliothèque ne pourra être occupée d'ici à quelques mois, mais je n'ai aucun doute que les nouveaux employés seront payés en vertu du statut.

M. KIRKPATRICK—Je ne me plains pas des dépenses nécessaires. Ce dont je me plains, c'est des abus qui existent dans l'administration de la Chambre elle-même. Les commissaires n'emploient l'argent qui leur est confié ni sagement ni bien.

Hon. M. CARTWRIGHT—Il y a une diminution dans l'estimation des dépenses de l'année prochaine, pour employés surnuméraires et messagers.

M. BOWELL—J'aimerais savoir

qui a autorisé le greffier à employer 32 surnuméraires?

M. L'ORATEUR—C'est moi qui l'ai autorisé.

M. BOWELL—Si la règle de la Chambre signifie quelque chose, elle signifie que lorsque le greffier trouve qu'il y a besoin d'employés surnuméraires, il doit les employer, ou attirer l'attention de l'Orateur sur ce fait, et les choisir avec l'approbation de l'Orateur. On a dit dans les couloirs que l'on employait des individus en attendant qu'on pût les caser ailleurs, et aussi que l'on avait mis sur le personnel des gens qui ne faisaient absolument rien de la session. Il est temps que la Chambre s'occupe de cette question, et, suivant l'exemple du Parlement impérial, qu'elle nomme un comité chargé de s'en enquérir. Les salaires payés à ces surnuméraires sont excessivement élevés: quelques-uns reçoivent \$600, d'autres \$500, et d'autres \$400. Je suis surtout opposé au système, parce que ces commis sont employés par fournées sans égard à la nécessité de leur emploi.

Hon. M. CAMERON (Cardwell)—Si ces assertions sont vraies, elles révèlent l'existence d'un état de choses extraordinaire. J'ai toujours été sous l'impression que les employés étaient constamment occupés, et qu'ils faisaient bien leur ouvrage. Cependant, on m'a dit qu'un employé surnuméraire au moins ne faisait même pas semblant de travailler pour son salaire, mais qu'il passe toute la session dans la tribune des journalistes.

M. L'ORATEUR—Je dois dire que je suis surpris d'entendre faire ces commentaires. Il n'est pas à ma connaissance qu'aucun employé retire un salaire sans donner son travail en échange. Les employés surnuméraires reçoivent \$4 par jour, je crois, et, comparativement à celui des années précédentes, leur nombre n'a pas beaucoup augmenté. Nous avons, les Commissaires de l'Économie Interne de la Chambre et moi, fait tout ce que nous avons pu pour réduire les dépenses de ce département autant que possible, et les charges devenues vacantes n'ont pas été remplies. Je ne puis voir la moindre chose à laquelle on puisse faire objection, si ce n'est au nombre des surnuméraires, qui est peut-être un